

Commune d'Allonne

ENQUETE PUBLIQUE

Du samedi 02 avril 2016 au lundi 09 mai 2016 inclus

Commune d'Allonne

**Enquête Parcelaire
Liée à la ZAC Saint-Mathutin**

**Code de l'Expropriation
Article L. 11-1 à L11-2
pour les règles générales et l'arrêté de cessibilité**

**Articles R11-19 à R11-30
relatifs à la procédure d'enquête parcelaire et à l'arrêté de cessibilité**

**AVIS ET CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE
LIEE A LA ZAC SAINT-MATHURIN
René Brossé**

Tribunal administratif d'Amiens

Ordonnance n° E1600022/80

Avis et Conclusion : 3 feuillets numérotés de 2 à 4

E1600022/ 80

Projet de ZAC Saint Mathurin

Page 1/4

Avis et conclusion du commissaire enquêteur concernant l'enquête parcelaire

AVIS ET CONCLUSION SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE

LIEE A LA ZAC SAINT-MATHURIN

Commissaire enquêteur : René Brossé

Cette enquête publique a été menée en application de l'arrêté préfectoral du 11 mars 2016 de monsieur le préfet de l'Oise qui précise que l'enquête publique se déroulera à compter du samedi 02 avril 2016 au lundi 09 mai 2016 pour une durée de 38 jours, sur la commune d'Allonne. Elle concernait le projet de parcellaire concernant 4 terrains liés à la ZAC Saint Mathurin.

Les limites de l'enquête parcellaire sont inférieures à celles qui seront déclarées nécessaires au projet de DUP concernant la ZAC saint Mathurin. Seuls les terrains inclus dans les limites de cette enquête parcellaire devront être cédés, soit à l'amiable, soit par décision du juge de l'expropriation. Les parcelles concernées sont les parcelles ZC 291, ZC307, ZC310, ZC 349.

L'enquête parcellaire consiste à valider que seuls les terrains inclus à une DUP sont listés et qu'ils sont réduits au minimum nécessaire au projet.

L'enquête parcellaire contribue à informer les propriétaires puis à recueillir leur avis. Elle garantit l'application et la régularité des procédures réglementaires en vigueur, en particuliers les règles concernant la publicité du projet et la bonne prise de connaissance par les propriétaires concernés, ainsi que leur libre expression, afin que leur décision soit éclairée au mieux.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est le porteur du projet. Elle assure donc la mise en œuvre du dossier et le suivi de l'enquête publique. Elle est le correspondant des propriétaires pour les négociations.

L'enquête publique s'est déroulée du samedi 02 avril 2016 au lundi 09 mai 2016 inclus.

Je soussigné René Brossé, désigné en qualité de commissaire enquêteur, constate que l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le cadre de la réglementation. Il y a eu deux observations sur le registre d'enquête et deux contributions reçues par courriers, à mon intention en mairie, que j'ai annexées au registre d'enquête publique.

A l'issue de cette enquête et après étude du dossier, il convient de faire le bilan de l'enquête publique liée au parcellaire concernant le projet de la ZAC Saint Mathurin.

Considérant les observations et contributions reçues pendant l'enquête publique, directement liées à l'enquête parcellaire concernant la ZAC Saint Mathurins, venant de :

- Monsieur et madame Jean Michel LOUVET propriétaire et exploitant agricole de la parcelle ZC310, de Monsieur Jean Luc DEPRIESTER, exploitant de la parcelle ZC349 et de Monsieur Patrick RIGAULT, propriétaire de la parcelle ZC349, personne physique qui se plaignent une nouvelle fois d'être exproprié, ce qui entraîne des pertes de surface qui risquent de mettre en péril la viabilité de son exploitation agricole.

- Monsieur et madame Jean Michel LOUVET qui souhaiteraient que les expropriations puissent être compensées par des parcelles de foncier (terres agricoles) afin de ne pas imputer la viabilité de leur exploitation agricole.

Considérant les remarques formulées par le commissaire enquêteur sur certains points du dossier concernant le fait que certaines parcelles soient morcelées par le découpage du projet de ZAC Saint Mathurin.

Considérant que la réponse effectuée par madame la président de l'Agglomération du Beauvaisis, sénateur de l'Oise au nom de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis gestionnaire du projet répond :

- soit défavorablement, mais de manière argumentée,
- soit favorablement,
- soit en apportant des précisions ou des rappels de la réglementation qu'elle s'engage à respecter par rapport à la version du projet de dossier d'enquête parcellaire mis à l'enquête publique.

En conclusion :

- le dossier d'enquête parcellaire liste les propriétaires de la zone concernée,
- un plan de situation complète le dossier,
- la liste indique les parcelles à exproprier avec l'identification des propriétaires,
- l'estimation de l'achat est fournie,
- le dossier et la procédure ont respecté les textes en vigueur,
- les propriétaires ont été informés,
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis précise qu'elle fera droit à la demande des propriétaires concernant les délaissés de parcelles, conformément aux codes de l'urbanisme et de l'expropriation qui permettent aux propriétaires de mettre en demeure l'EPCI de procéder à l'acquisition totale de leur terrain.
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'est portée volontaire pour amorcer une démarche de mise en place d'un mécanisme de compensation visant à reconstituer le potentiel agricole en nouant un partenariat avec la FDSEA (cf. courrier du 3 avril 2015). A ce jour elle n'a pas reçu de réponse à cette proposition.

Il reste cependant deux points négatifs :

- le projet continu de prendre des terres agricoles à certains exploitants ce qui risque de mettre à terme en péril la viabilité de leur exploitation agricole, si ces événements se reproduisent.
- L'impossibilité, aujourd'hui de trouver du foncier cultivable, pour permettre aux exploitants de maintenir les surfaces qu'ils exploitent.

En conséquence, j'émet :

Un avis favorable à ce projet de Parcellaire lié à la ZAC saint Mathurin, assorti de 1 recommandation :

Poursuivre la démarche de mise en place d'un mécanisme de compensation visant à reconstituer le potentiel agricole en nouant un partenariat avec la FDSEA.

A Méru, le 30 mai 2016

Le commissaire enquêteur



René Brossé